

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE

01

INFRASTRUCTURE

01

SOCIAL

01

ADMINISTRATION

06

ECONOMIE

01

RURAL

01

TELECOMMUNICATION

02

ENERGIE

01

NON DEFINIS

01

N° 2704

9 Décembre 2022

9 December 2022

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm

Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference	ADDITIF N°4 A/S 034/AONO/HGD/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°4 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°034/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 04 OCTOBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

2

Reference	0014 /AONO/ANOR/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000014 /AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 09 DECEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE D'ACCES A INTERNET A L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE (ANOR) (EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANOR, EXERCICE 2023.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	06-01-2023

3

Reference	018/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHE SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°006/AONR/AER/DG/DARH/CIPM/2022 DU 13 JUILLET 2022, POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE (AER) AU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE YAOUNDE.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

4

Reference	N°028/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 Lire
Titre/objet	DECISION N°028/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 DU 07 DÉCEMBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/ASCNPD/CIPM/2022 DU 25 JUILLET 2022 RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET TROIS (03) ANNEXES POUR LE CENTRE DE LABA, RÉGION DE L'EST, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, ARRONDISSEMENT DE MESSAMENA À L'ASCNPD
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

5

Reference	01 Lire
Titre/objet	RELATIF AUX ARTICLES 9, 10, ET 11 DE L'AVIS ET LE RPAO : OURVETURES DES OFFRES, ET CAUTIONS DE SOUMISSION.APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 DU 17/11/2022, POUR LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AER EN ASSURANCE MALADIE, DES VEHICULES EN RISQUE AUTOMOBILE ET BATIMENTS, MATERIELS DE BUREAUX, AUTRES MATERIAUX EN GLOBAL DOMMAGESPOUR L'EXERCICE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	Additif N° 01 Lire
Titre/objet	ADDITIF N° 01 DAO N007/AONO/C-MFOU/CIPM /2022 POUR LA REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE A EKALI II.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

7

Reference	N°036/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°036/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 DU 07 DÉCEMBRE 2022
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

8

Reference	n/a Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°008/C/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2022 DU 09 DÉCEMBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE PAGE OPEN DATA POUR TROIS AGENCES REGIONALES. FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 61 40-CM
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

9

Reference	002/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°002/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 DU 08/12/2022 RELATIVE À LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET À D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2023.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	09-01-2023

10

Reference	N°036/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°036/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 DU 07 DÉCEMBRE 2022
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

11

Reference	015/A/C.KTCHA/SG/2022 DU 06 DEC 2022 Lire
Titre/objet	ADDITIF N° 05/A/C.KTCHA/SG/2022 DU 06 DECEMBRE 2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-APRÈS : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 015/BIS/DAONO/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2022 DU 04 NOVEMBRE 2022 RELATIF AUX : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE CARREFOUR KODJOLI-KOULOULIMITEFARO VERS POLI (31,50 KM) PHASE I ET II FINANCEMENT : BUDGET MINTP-LIGNE FONDS ROUTIER (2022-2023). LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES INTÉRESSÉS PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CIDESSUS MENTIONNÉ, DE LA MODIFICATION DES INTITULÉS COMME SUIT :
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference	016/AONO/ANOR/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000016/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 09 DECEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS, EN QUATRE (04) LOTS, A L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE, EN PROCEDURE D'URGENCE
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	09-01-2023

13

Reference	006/AONO/C.MFOU/CIPM /2022 Lire
Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/CIPM /2022 DU 07 DECEMBRE 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE DE L'AXE R0104: INTER N10 (NKOMO)-MFOU ET RIVIERE ANGA'A-ROND POINT NSIMALEN-PLAQUE 33 (47.00KM), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	30-12-2022

14

Reference	01 Lire
Titre/objet	RELATIF AUX ARTICLES 2, 5, 8 ; 11, 13 ET 15 DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE, LE RPAO, LE CCAP ET LES TERMES DE REFERENCES. APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/2022 DU 17/11/2022 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS DE L'AER POUR L'EXERCICE 2023, EN PROCEDURE D'URGENCE.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

15

Reference	011/ASMI/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET N°011/ASMI/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2022 DU 09 DEC 2022 SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE NOM DU PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTÈME STATISTIQUE (PEPS) INTITULÉ DES MISSIONS DES CONSULTANTS : L'INTERCONNEXION DU SIÈGE DE L'INS A TROIS DE SES AGENCES RÉGIONALES (LITTORAL, EXTRÊME-NORD ET SUD) FINANCEMENTS : CRÉDIT IDA 61-40 CM NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PROJET : P151155
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	23-12-2022

16

Reference	00000005/ASMI/MINFI/CTR/UGAM DU 07 DEC 2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00000005/ASMI/MINFI/CTR/UGAM DU 07 DEC 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DU CONTRAT-PLAN ETAT/SIC ET ETUDE DE LA VIABILITE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	05-01-2023

17

Reference	018/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°006/AONR/AER/DG/DARH/CIPM/2022 DU 13 JUILLET 2022, POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE (AER) AU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE YAOUNDE.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference	006 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°006 A LA DEMANDE DE COTATIONS RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS POUR LE COMPTE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE (PEPS) LOT 3 : UN (01) VEHICULE DE TOURISME DE TYPE 4 X 4 SUV PETIT FORMAT
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

19

Reference	06/AONO/CFC/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°06/AONO/CFC/CIPM/2022 DU 08 DECEMBRE 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE RENOVATION INTERIEURE DE L'IMMEUBLE SIEGE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN EN PROCEDURE D'URGENCE
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	23-12-2022

20

Reference	030/AONR/CUY/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°030/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 02/12/2022 RELATIF À LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE YAOUNDE. FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE COMPTE D'ENTRETIEN DE VOIRIE CUY, EXERCICES 2022 ET SUIVANTS
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	12-01-2023

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**ADDITIF N°4 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N°034/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 04 OCTOBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL
ROULANT À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 09 Décembre 2022 à 12 h 00 min et devra porter la mention : « Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 034/AONO/HGD/CIPM/2022 du 04 Octobre 2022 pour la fourniture du matériel roulant à l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 16 Décembre 2022 à 12 h 00 min et devra porter la mention : « Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 034/AONO/HGD/CIPM/2022 du 04 Octobre 2022 pour la fourniture du matériel roulant à l'Hôpital Général de Douala (HGD). À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 09 Décembre 2022 à 13 h 00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le **16 Décembre 2022** à **13 h 00** min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

DOUALA le 9 Décembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000014 /AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 09 DECEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE D'ACCES A INTERNET A L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE (ANOR) (EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANOR, EXERCICE 2023.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité lance un Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour la fourniture de services d'accès TCP/IP complets à l'Internet pour les bureaux de la Direction Générale, de l'Annexe de la Direction Générale, des Antennes de Douala et Kribi.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres consistent en la fourniture d'une connexion internet haut débit permanente et stable :

- accès internet dans tous les bureaux de la Direction Générale ; de l'Annexe de la Direction Générale ; de l'Antenne ANOR de Douala et l'Antenne de KRIBI. ;
- maintenance des liaisons ;
- disponibilité des services.

3. Cout Prévisionnel

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le Budget de fonctionnement de l'Agence des Normes et de la Qualité de l'exercice 2023, imputation 612002,

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **80.000 000 F CFA TTC**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Sociétés et Entreprises installées au Cameroun et exerçant dans la fourniture de la connexion au réseau internet.

5. Financement

Budget de fonctionnement de l'ANOR, exercice 2023

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances, Service des Marchés et Contrats) sise à Bastos, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4, B.P. 14966 Yaoundé Tél/fax : 222 20 63 68, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances), sise à Bastos, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4, BP : 14966 Yaoundé Tél/fax : 222 20 63 68, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable d'un montant de 100.000 (Cent mille) FCFA au titre des frais de dossier, au Compte Spécial **CAS ARMP N°335 988** ouvert auprès de la BICEC (Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit).

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances), sise à Bastos, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4 BP : 14966 Yaoundé, tel/fax : 222 20 63 68, au plus tard le **06 Janvier 2023 à 13 heures**, heure locale sous pli fermé, et revêtue de la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000014/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 09 DECEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE D'ACCES A INTERNET A L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE (EN PROCEDURE D'URGENCE) »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **1.600.000 FCFA** ; soit 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **06 Janvier 2023 à 14 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunions de l'Agence sis à Bastos Immeuble Ex Banque Mondiale à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1- Critères éliminatoires :

Absence du titre d'exploitation provisoire des activités de communication électronique délivrée par l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
Absence ou non-conformité des pièces administratives aux prescriptions du DAO, au cas où la pièce concernée n'a pas été produite ou remplacée dans les 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
Fausse déclaration, substitution ou falsification de pièces administratives et/ou fiscales ;
Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
CCAP non paraphé et non signé, cacheté et daté à la dernière page ;
Note technique inférieure à soixante-dix (70) pour cent de « oui » ;
Absence du bordereau des prix unitaires ;
Absence du Cadre du détail Estimatif et Quantitatif ;
Absence du sous-détail des prix ;
Absence de l'une des certifications suivantes :certification « ITIL foundation »
certification « ITIL service design »

2- Critères essentiels

Attestation de visite des sites ;
Présentation des offres ;
Références justifiées du soumissionnaire pour avoir exécuté au moins quatre (04) liaisons spécialisées au cours des deux dernières années, avec justificatifs.

N.B : copies des marchés, lettres commande (1^{ère} et dernière pages), et des PV de réception ;

Conformité des technologies proposées par rapport aux spécifications techniques du DAO ;

Possibilité de se connecter au central (par ordre de préférence) ;

Capacité de la largeur de la bande ;

Largeur de la bande ;

Performance de la connexion ;

Équipements à utiliser pour installation ;

Moyens de connexion des locaux au central du fournisseur d'accès Internet ;

Capacité de la bande passante en voie descendante et en voie montante ;

Capacité de la maintenance du réseau ;

Attestation de la capacité d'autofinancement ;

Service après-vente :

- Attestation et durée de la garantie ;

- Disponibilité générale et fiabilité du service ;

- Diagramme de l'interconnexion (peering) du fournisseur ;

- Planning et délai d'exécution.

La notation de ces critères se fera en utilisant la méthode binaire (oui ou non).

Les offres ayant eu un minimum acceptable de 70% de « oui » pour l'ensemble des critères essentiels exhaustifs contenus dans les Clauses Techniques Particulières seront classés conformes techniquement et soumises à l'analyse financière.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note technique requise et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre administratifs peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'Agence des Normes et de la Qualité,Service des Marchés et Contrats et d'ordre techniques à la Cellule Informatique, au lieu-dit Bastos Immeuble Ex Banque Mondiale,
BP: 14 966 Yaoundé-Cameroun-tél/fax: 222 20 63 68.

YAOUNDE le 9 Décembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOOTO A NGON Charles

PROJET D'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE

COMMUNIQUE N°008/C/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2022 DU 09 DÉCEMBRE 2022 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'APPUI A LA MISE EN
PLACE D'UNE PAGE OPEN DATA POUR TROIS AGENCES REGIONALES. FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N°
61 40-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur Technique communique :

Les candidats ayants manifesté leur intérêt pour le recrutement D'UN CABINET CHARGE DE L'APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE PAGE OPEN DATA POUR TROIS AGENCES REGIONALES sont informés que l'analyse des manifestes a abouti aux résultats ci-après :

Nom du consultant	Note/100	Rang	Conclusion	Observations
ETS MICRO SERVICES Tél : (237) 699 92 33 64	95	1^{er}	Qualifié	(i) L'entreprise a une grande expérience dans la mise en place des systèmes Open Data et la formation à l'utilisation des plateformes de diffusion des statistiques officielles utilisées par les INS dans le Monde ; (ii) Les Experts proposés remplissent tous les critères recherchés dans l'ASMI et disposent de tous les diplômes et certificats exigés ; La méthodologie et le plan de travail proposés par l'entreprise sont conformes aux TDRs et permettent d'atteindre les objectifs fixés dans l'ASMI.

Development Solutions Institute (DSI) Tél : +1 418 914 5444	81	2ème	Qualifié	(i) L'entreprise n'a pas présenté de justificatifs probants de son expérience dans la formation sur les plateformes de diffusion des statistiques Open Data / DevInfo et la mise en place des bases de données pour la diffusion des statistiques officielles tels que exigés dans l'ASMI ; (ii) L'entreprise n'a pas présenté dans son offre les diplômes et certificats requis des personnels clés à utiliser dans le cadre de la mission tels que exigés dans l'ASMI au niveau du point 3 des pièces à fournir ; (iii) L'entreprise n'a pas présenté un justificatif de la bonne connaissance de la politique de diffusion de l'information statistique au Cameroun telle qu'exigé dans l'ASMI ; Les Experts proposés n'ont pas présenté les Certificats DevInfo exigés dans l'ASMI.
Inter Services SARL Tél : (237) 677 44 95 29	76	3ème	Qualifié	L'entreprise n'a pas justifié d'une bonne connaissance de la politique de diffusion de l'information statistique au Cameroun
ETS Continental Computer Tél : (237) 697 89 36 07	50	4ème	Non Qualifié	(i) L'entreprise n'a pas d'expérience avec l'administration publique ou un Institut de Statistique ; (ii) L'entreprise n'a pas joint certains justificatifs probants requis

Conformément à la méthode de sélection retenue, le cabinet classé premier est invité à prendre attache avec le Service des Marchés du PEPS pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, le cabinet classé deuxième (2ème) pourrait être contacté au cas où la procédure s'avérerait être infructueuse avec le consultant arrivé en tête.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 9 Décembre 2022

Le COORDONNATEUR TECHNIQUE

GUEMALEU GUY RONEL

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT

**DECISION N°028/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 DU 07 DÉCEMBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU
RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/ASCNPD/CIPM/2022 DU 25 JUILLET
2022 RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET TROIS (03) ANNEXES POUR LE
CENTRE DE LABA, RÉGION DE L'EST, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, ARRONDISSEMENT DE
MESSAMENA À L'ASCNPD**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2007/003 du 13 juillet 2007 instituant le Service Civique National de Participation au Développement ;

Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant fonctionnement des Commissions de Passations des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2013/426 du 28 novembre 2013 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement ;

Vu le Décret n°2018/630 du 26 Octobre 2018 portant Réorganisation, de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°003/AB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONOASCNPD/CIPM/2022 du 25 juillet 2022 relatif à la construction d'un bâtiment principal et trois (03) annexes pour le Centre de LABA, région de l'EST, département du HAUT-NYONG, arrondissement de MESSAMENA à l'ASCNPD ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal de dépouillement des offres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de l'ASCNPD ;

Vu le Rapport de la Sous-Commission d'analyse ;

Vu la lettre d'arbitrage N°005689/L/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 signé le 29 novembre 2022 du Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONOASCNPD/CIPM/2022 du 25 juillet 2022 relatif à la construction d'un bâtiment principal et trois (03) annexes pour le Centre de LABA, région de l'EST, département du HAUT-NYONG, arrondissement de MESSAMENA à l'ASCNPD ; BIP ASCNPD ; exercice 2022 et suivants ; imputation : 2022 147 03 340 000 220 403 ; est déclaré infructueux pour insuffisance.

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée communiquée et publiée partout où besoin sera en français et en anglais. /-

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

RELATIF AUX ARTICLES 9, 10, ET 11 DE L'AVIS ET LE RPAO : OUVETURES DES OFFRES, ET CAUTIONS DE SOUMISSION. APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 DU 17/11/2022, POUR LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AER EN ASSURANCE MALADIE, DES VEHICULES EN RISQUE AUTOMOBILE ET BATIMENTS, MATERIELS DE BUREAUX, AUTRES MATERIAUX EN GLOBAL DOMMAGES POUR L'EXERCICE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis scellés, au Service des Marchés de l'AER, sis au quartier Nylon Bastos, à Yaoundé, au plus tard le 13/12/2022, à 14 heures précises, et devra porter la mention suivante : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis scellés, au Service des Marchés de l'AER, sis au quartier Nylon Bastos, à Yaoundé, au plus tard le 19/12/2022, à 14 heures précises, et devra porter la mention suivante.

2	Recevabilité des Offres
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier agréé par le MINFI d'un montant de huit cent mille francs (800 000) FCFA pour le lot 1, trois cent quatre-vingt mille (380 000) francs CFA pour le lot 2 et deux cent vingt Mille (220 000) pour le lot 3, valable pendant trente (30) jours au – delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises, devront impérativement être produites en originaux, ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du RPAO. Chaque soumissionnaire présentera un dossier administratif unique pour les trois (03) lots, une offre technique et une offre financière pour chacun des lots. La date limite de validité des pièces administratives requises dans la présente consultation doit être de moins de trois (03) mois à la date d'ouverture des offres.
	Lire plutot Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier agréé par le MINFI d'un montant de huit cent mille francs (800 000) FCFA pour le lot 1, trois cent soixante mille (360 000) francs CFA pour le lot 2 et deux cent vingt Mille (220 000) pour le lot 3, valable pendant trente (30) jours au – delà de la date de validité des offres.

3	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en deux temps pour l'assurance maladie et en un temps pour l'assurance en risque automobile et globale dommages. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques (pour le lot 1) et des pièces administratives, des offres techniques et offres financières (pour les lots 2 et 3) aura lieu le 13/12/2022, dans la salle de conférences de l'AER à partir de 15 heures, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint la note technique minimale requise (80/100), seront ouvertes pour le lot 1. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à ladite séance d'ouverture.
	Lire plutot L'ouverture des offres se fera en deux temps pour l'assurance maladie et en un temps pour l'assurance en risque automobile et globale dommages. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques (pour le lot 1) et des pièces administratives, des offres techniques et offres financières (pour les lots 2 et 3) aura lieu le 19/12/2022, dans la salle de conférences de l'AER à partir de 15 heures, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

4	Autres
	Au lieu de ... n/a

4**Autres**

Lire plutot

•

1.

Les pièces administratives et le

-

1.

Critères

-

Critères

•
•
•

Critères

•
•
•
•

•
•
•
•

Critères

Le score minimum technique requis est de 80/100 (lot 1) et 80% Oui (lots 2 et lot 3). Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront analysées pour les lots 2 et 3, et ouvertes pour le lot 1.

YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE DE MFOU

ADDITIF N° 01 DAO N007/AONO/C-MFOU/CIPM /2022 POUR LA REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE A EKALI II.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Financement
	Au lieu de ... La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL de l'exercice 2022
	Lire plutot La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

2	Remises des offres
	Au lieu de ... Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 21 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CM) Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au service des Marchés Publics de la Commune de Mfou, au plus tard le 09 DECEMBRE 2022 à 11 heures, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes : - Enveloppe A : Offre Administrative, - Enveloppe B : Offre Technique - Enveloppe C : Offre Financière Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C-MFOU/CIPM/2022 DU 14 NOVEMBRE 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI D'EKALI II DANS LA COMMUNE DE MFOU ; DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE. (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) NB : Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

2 Remises des offres

Lire plutot

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 21 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CM)

*Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au service des Marchés Publics de la Commune de Mfou, au plus tard le **16 DECEMBRE 2022 à 12 heures**, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes :*

- *Enveloppe A : Offre Administrative,*
- *Enveloppe B : Offre Technique*
- *Enveloppe C : Offre Financière*

Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention :

3 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

L'ouverture des plis aura lieu le **09 DECEMBRE 2022 à 12 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

Lire plutot

- Article 25 : Ouverture des plis et recours
- Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure
- Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maitre d'Ouvrage
- Article 28 : Détermination de la conformité des offres
- Article 29 : Qualification du soumissionnaire
- Article 30 : Correction des erreurs
- Article 31 : Conversion en une seule monnaie

4 Renseignements Complémentaires

Au lieu de ...

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Commune de Mfou.

-

4 Renseignements Complémentaires

Lire plutot

Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et des entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

- a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
 - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres National Ouvert est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres national ouvert s'adresse à tous les entrepreneurs sous réserve des dispositions ci-après :

- a. un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;
- b. un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt :

i. s'il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. s'il présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitant dans plus d'une offre.

iii. l'autorité contractante ou le Maître d'ouvrage possède des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est :

(i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

5.2. Aux fins de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;

- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
 - iv. Les litiges en cours ;
 - v. La disponibilité du matériel indispensable.
- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :
- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
 - b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
 - c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
 - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché ;
 - e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements

5 Autres

renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.
Au lieu de ...

N/A

Lire plutôt

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Table des matières

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission.

Article 2 : Financement

Article 3 : Fraude et corruption

Article 4 : Candidats admis à concourir

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire.

Article 7 : Visite du site des travaux

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

C. PREPARATION DES OFFRES

- Article 11 : Frais de soumission
- Article 12 : Langue de l'offre
- Article 13 : Documents constituant l'offre
- Article 14 : Montant de l'offre
- Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement
- Article 16 : Validité des offres
- Article 17 : Caution de Soumission
- Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires
- Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres
- Article 20 : Forme et signature de l'offre

D. DEPOT DES OFFRES

- Article 21 : Cachetage et marquage des offres
- Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres
- Article 23 : Offres hors délais
- Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

- Article 25 : Ouverture des plis et recours
- Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure avec le Maître d'Ouvrage
- Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts
- Article 28 : Détermination de la conformité des offres
- Article 29 : Qualification du soumissionnaire
- Article 30 : Correction des erreurs
- Article 31 : Conversion en une seule monnaie
- Article 32 : Evaluation des offres au plan financier
- Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 34 : Attribution du marché

Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

Article 38 : Signature du marché

Article 39 : Cautionnement définitif.

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. Le Maître d'Ouvrage, tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres national Ouvert pour la réalisation des Travaux décrits dans le Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les Travaux dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3 Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes « maître d'Ouvrage » et « Maître d'Ouvrage Délégué » sont interchangeables et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et des entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de

menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres National Ouvert est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres national ouvert s'adresse à tous les entrepreneurs sous réserve des dispositions ci-après :

a. un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt :

i. s'il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. s'il présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitant dans plus d'une offre.

iii. l'autorité contractante ou le Maître d'ouvrage possède des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est :

(i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

5.2. Aux fins de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou

fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;

b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;

b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;

c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;

d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché ;

e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 32 du RGAO.

6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

7.1. Le soumissionnaire devra obligatoirement visiter et inspecter le site des travaux et ses environs et obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage autorise le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et l'indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce n°1 La lettre d'invitation à soumissionner (pour les Appels d'Offres Restreints) ;

Pièce n°2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce n°3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce n°4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce n°5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Pièce n°6 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce n° 7 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce n°8 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce n°9 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce n°10 Le modèles de marché

- a. Le cadre du planning d'exécution ;
- b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
- c. Modèle de lettre de soumission ;
- d. Modèle de caution de soumission ;
- e. Modèle de cautionnement définitif ;

f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;

g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie;

Pièce n° 11 Modèles à utiliser par les Soumissionnaires ;

a. Modèle de marché ;

Pièce n° 12 Justificatifs des études préalables ; à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Pièce n° 13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité Contractante.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans le RPAO. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

9.3. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres.

9.4. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

C. PREPARATION DES OFFRES

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

? A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;

? A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;

? N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;

? N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnées à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.).

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
3. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions des RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 14 : Montant de l'offre

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

14.3. Sous réserve de dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires devront être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

Article 16 : Validité des offres

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme.

16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, Le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x)soumissionnaire(s).

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

Article 17 : Caution de soumission

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 37 du RGAO, ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39

du RGAO.

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.

18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base du Maître d'Ouvrage Délégué telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont le Maître d'Ouvrage a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le Maître d'Ouvrage n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins disante.

18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques.

De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2 du RGAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres

19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieu et date indiqués dans le RPAO.

19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et de répondre à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

19.3. Il est demandé au soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit ou télex, de façon qu'elle parvienne au Maître d'Ouvrage au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître d'Ouvrage en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, et non par le canal du procès-verbal de la réunion préparatoire.

19.5 Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO,

en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1(a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

MFOU le 7 Décembre 2022

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT

COMMUNIQUE N°036/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 DU 07 DÉCEMBRE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement, informe le public que l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/ASCNPD/CIPM/2022 du 25 juillet 2022 relatif à la construction d'un bâtiment principal et trois (03) annexes pour le Centre de LABA, région de l'EST, département du HAUT-NYONG, arrondissement de MESSAMENA à l'ASCNPD, est déclaré infructueux pour insuffisance.

Par ailleurs, les soumissionnaires qui ont participé à l'Appel d'Offres susmentionné, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours. Faute de quoi, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TAOSSI

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT

COMMUNIQUE N°036/2022/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2022 DU 07 DÉCEMBRE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement, informe le public que l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/ASCNPD/CIPM/2022 du 25 juillet 2022 relatif à la construction d'un bâtiment principal et trois (03) annexes pour le Centre de LABA, région de l'EST, département du HAUT-NYONG, arrondissement de MESSAMENA à l'ASCNPD, est déclaré infructueux pour insuffisance.

Par ailleurs, les soumissionnaires qui ont participé à l'Appel d'Offres susmentionné, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours. Faute de quoi, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TAOSSI

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

AVIS DE CONSULTATION N°002/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 DU 08/12/2022 RELATIVE À LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET À D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2023.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de la fourniture citée en objet, le Directeur Général de l'Agence d'Electrification Rurale envisage de procéder à la fourniture de la connexion internet à l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est **de vingt (20 000 000) millions de francs CFA.**

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises exerçant dans la fourniture de la connexion internet.

4. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être retiré auprès du Service des Marchés de l'AER contre présentation d'une quittance de versement de la somme de **trente-quatre mille (34 000) francs CFA** au Compte d'Affectation Spécial **CAS-ARMP N° 335 988** auprès de la BICEC sur l'étendue du territoire camerounais.

5. Remises des offres

Les offres seront remises au plus tard le **09/01/2023 à 14 heures** précises au Service des Marchés de l'AER, et devront porter la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION N°002/DCO/AER/DG/DARH/2022 DU 08/12/2022 RELATIVE A LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET A L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2023.

6. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées au plus tard **09/01/2023 à 15 heures** précises à la salle de conférences de l'AER.

7. Renseignements Complémentaires

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé et daté.

Pour tout acte de corruption constaté, bien vouloir appeler la CONAC au numéro vert suivant : 15 17

YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°006/AONR/AER/DG/DARH/CIPM/2022 DU 13 JUILLET 2022, POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE (AER) AU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE YAOUNDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à l'Appel d'Offres National Restreint N°006/AONR/AER/DG/DARH/CIPM/2022 du 13 juillet 2022, pour les études architecturales et techniques (beat) en vue de la construction de l'immeuble siège de l'Agence d'Electrification rurale (AER) au nouveau centre administratif de Yaoundé,

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire aux montants et délais suivants :

DESIGNATIONS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES.	DELAI	MONTANT HT (FCFA).	MONTANT TTC (FCFA).
Etudes architecturales et techniques en vue de la construction de l'immeuble siège de l'Agence d'Electrification rurale (AER) au nouveau centre administratif de Yaoundé.	GROUPEMENT NEW DESIGN BULTSHINE / TROPFEN ENGINEERING SARL B.P: 30320 Yaoundé Tel : 675 166 495 / 679 139 770.	Six (06) Mois.	62 893 000	74 999 903

L'adjudicataire est prié de prendre attache avec le Service des Marchés de l'AER pour souscrire aux Marchés.
Les soumissionnaires ayant répondu à la consultation susvisée n'ont pas été retenus aux motifs ci-après :

Entreprise soumissionnaire	Motif
GROUPEMENT ENERGIE DIDON CONSEIL SARL / CMA / EDJO40 INGENIERIE SARL	Offre non mieux disant, note définitive 87,4/100, classée 2 ^{ème} .
GROUPEMENT NEW AFRICA / FUTURE	Offre non mieux disant, note définitive 87,26/100, classée 3 ^{ème} .
ARCHI'DIA SARL	Offre non mieux disant, note définitive 81,94/100, classée 4 ^{ème} .
GROUPEMENT BUBAN NGU DESCO / INTEGC	Offre non mieux disant, note définitive 79,97/100, classée 4 ^{ème} .

Les entreprises dont les soumissions n'ont pas été retenues sont priées de passer retirer les copies de leurs offres dans un délai de 15 jours au Service des Marchés; passé ce délai, les offres seront purement et simplement détruites.
Ce communiqué tien lieu de main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 5 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE DE KONTCHA

ADDITIF N° 05/A/C.KTCHA/SG/2022 DU 06 DECEMBRE 2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-APRÈS :DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 015/BIS/DAONO/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2022 DU 04 NOVEMBRE 2022 RELATIF AUX :TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE CARREFOUR KODJOLI-KOULOULIMITEFARO VERS POLI (31,50 KM) PHASE I ET IIFINANCEMENT : BUDGET MINTP-LIGNE FONDS ROUTIER (2022-2023). LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES INTÉRESSÉS PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CIDESSUS MENTIONNÉ, DE LA MODIFICATION DES INTITULÉS COMME SUIIT :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, Devra parvenir contre récépissé à l'Agence Départementale des CVUC pour le Faro et Déo, au plus tard le 08 Décembre 2022 à 10 heures , heure locale et devra porter la mention suivante :
	Lire plutot Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, Devra parvenir contre récépissé à l'Agence Départementale des CVUC pour le Faro et Déo, au plus tard le 19 Décembre 2022 à 10 heures , heure locale et devra porter la mention suivante :

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 08 Décembre 2022 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kontcha dans la salle des Délibération de la Commune de Kontcha.
	Lire plutot L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19 Décembre 2022 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kontcha dans la salle des Délibération de la Commune de Kontcha. Le reste sans changement. Le présent rectificatif sera enregistré et publié partout où besoin sera.

KONTCHA le 6 Décembre 2022

Le MAIRE

ABOUBAKAR SALIHOU

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°000016/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 09 DECEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES
D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS, EN QUATRE (04) LOTS, A L'AGENCE DES NORMES ET
DE LA QUALITE, EN PROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres en procédure d'urgence pour la fourniture des services d'entretien des locaux et espaces verts du bâtiment abritant la Direction Générale de l'ANOR, du bâtiment abritant l'Annexe de la Direction Générale, du bâtiment abritant l'Antenne Régionale ANOR du Littoral à Douala et du bâtiment abritant l'Antenne ANOR de KRIBI, au titre de l'Exercice 2023.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres consistent à assurer l'entretien des locaux et espaces verts, conformément aux Termes de Référence (TDR) précisés dans la pièce n°6 du DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations établi à l'issue des études préalables est de 90 000 000 (Quatre-vingt-dix millions) francs CFA repartis ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulé du projet	Montant /lot
Lot 1	Fourniture de services d'entretien des espaces verts de l'Immeuble Siège de la Direction Générale de l'ANOR ;	30.000.000
Lot 2	Fourniture de services d'entretien des espaces verts du bâtiment abritant l'immeuble ANNEXE de la Direction Générale de l'ANOR ;	20.000.000
Lot 3	Fourniture de services d'entretien des locaux espaces verts du bâtiment abritant l'Antenne Régionale ANOR du Littoral	20.000.000
Lot 4	Fourniture des services d'entretien des locaux et espaces verts du bâtiment abritant l'Antenne ANOR de KRIBI	20.000.000
	Total	90.000.000

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont réparties en 4 lots suivants :

Lot 1 : Fourniture de services d'entretien des locaux et espaces verts de l'Immeuble abritant la Direction Générale de l'ANOR ;

Lot 2 : Fourniture de services d'entretien des locaux et espaces verts du bâtiment abritant l'ANNEXE de la Direction Générale de l'ANOR ;

Lot 3 : Fourniture de services d'entretien des locaux et espaces verts du bâtiment abritant l'Antenne Régionale ANOR du Littoral ;

Lot 4 : Fourniture des services d'entretien des locaux et espaces verts du bâtiment abritant l'Antenne ANOR de KRIBI

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans les prestations d'entretien des locaux et espaces verts.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget de fonctionnement de l'Agence des Normes et de la Qualité, Exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances, Service des Marchés et Contrats) sise à Bastos, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4, B.P. 14966 Yaoundé Tél/fax : 222 20 63 68, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances), sise à Bastos, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4, BP : 14966 Yaoundé Tél/fax : 222 20 63 68, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable d'un montant de 100.000 (Cent mille) FCFA au titre des frais de dossier, au Compte Spécial **CAS ARMP N°335 988** ouvert auprès de la BICEC (Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit).

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marquées comme telles, devra être déposée sous pli fermé au Service des Marchés et Contrats de l'Agence des Normes et de la Qualité sis à Bastos Immeuble ex Banque Mondiale Porte R4 au plus tard le 09 Janvier 2023 à 13 heures, heure locale, et devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°000016/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 09 DECEMBRE 2022

POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS À L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE, EN PROCEDURE D'URGENCE

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) » (indiquer le ou les lot(s) soumissionné)

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de douze (12) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances ou une compagnie d'assurance et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO pour un montant de :

600 000 F.CFA pour le Lot 1 ;

400 000 FCFA pour le Lot 2 ;

400 000 F.CFA pour le Lot 3 ;

400 000 FCFA pour le lot 4.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de **trois (03) mois** précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, à l'Immeuble Siège de l'ANOR sis à Bastos Immeuble Ex Banque Mondiale le **09 Janvier 2023 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANOR siégeant en présence éventuellement des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont il a la charge.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif n'ayant pas été produite 48h après l'ouverture des plis ;
Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
Fausse déclaration, usage de faux, falsification des documents ;
Présence des informations de l'offre financière dans l'enveloppe administrative ou technique ;
Absence du Bordereau des prix unitaires ;
Absence du détail estimatif et quantitatif ;
Absence du sous détail des prix ;
Absence d'un rapport de visite de site soumissionné dans l'offre technique, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire ;
CCAP non paraphé et non signé, cacheté et daté à la dernière page
Note technique inférieure à 70 pour cent des **OUI**.

2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des points essentiels ci-dessous :

N°	Critères d'évaluation		
01	Présentation de l'offre	Oui	Non
02	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	Oui	Non
03	Capacité de financement	Oui	Non
04	Méthodologie : Plan de travail, compréhension de la mission, connaissance du site et suggestions techniques	Oui	Non
05	Qualification et expérience du personnel-clé affecté à la réalisation de la mission	Oui	Non
06	Moyens logistiques affectés à la réalisation de la mission	Oui	Non

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter les prestations de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante.
Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au Service des Marchés et Contrats de l'Agence des Normes et de la Qualité sis à Bastos Immeuble ex Banque Mondiale Porte R4.

YAOUNDE le 9 Décembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

BOOTO A NGON Charles

COMMUNE DE MFOU

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/CIPM /2022 DU 07 DECEMBRE 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE DE L'AXE R0104: INTER N10 (NKOMO)-MFOU ET RIVIERE ANGA'A-ROND POINT NSIMALEN-PLAQUE 33 (47.00KM), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

. Dans le cadre du Budget du Fond Routier-MINTP pour l'exercice 2022, le Maire de la Commune de MFOU lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des **travaux de cantonnement de l'axe R0104: Inter N10 (NKOMO)-Mfou et Rivière Anga'a-Rond Point Nsimalen-Plaque 33 (47.00km)**, dans la Commune de MFOU, Département de Mefou et Afamba, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux objets du présent Appel d'Offres National se composent de :

PHASE 1 :

Tache 1: étude détaillée du tronçon et plaque de chantier;

Tache 2: projet d'exécution et plan de recolement;

Tache 3: installation du chantier;

Tache 4: désherbage et débroussaillage des abords de la route;

Tache 5 : élagage d'arbres et ou/arbustes ;

Tache 6 : décapage et nettoyage des accotements;

Tache 7 : curage des ouvrages hydrauliques transversaux existants;

Tache 8 : curage des ouvrages hydrauliques longitudinaux existants;

Tache 10 : Restauration des glissières de sécurité;

Restauration des panneaux de signalisation et de sécurisation

PHASE 2 :

Installation du chantier ;

Désherbage et débroussaillage des abords de la route.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de Vingt millions (20 000 000) Francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux du présent Appel d'Offres constituent un(01) seul lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux Publics.

6. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par les fonds routiers de l'exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent avis d'Appel Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut s'obtenir au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de MFOU des frais d'achat du DAO d'un montant de **quarante mille (40 000) francs CFA** non remboursable.

La quittance d'achat devra préciser :

- La dénomination du projet ;
- Le nom du Soumissionnaire ;
- Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- Le montant des frais payés.

9. Remises des offres

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 20 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CM)

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au Secrétariat Général de la Commune de Mfou, au plus tard le **30 DECEMBRE à 11 heures**, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes :

- Enveloppe A : Offre Administrative,
- Enveloppe B : Offre Technique
- Enveloppe C : Offre Financière

Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/CIPM /2022 DU 07 DECEMBRE 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE DE L'AXE R0104: Inter N10 (NKOMO)-Mfou et Rivière Anga'a-Rond Point Nsimalen-Plaque 33 (47.00km), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB : Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **Dix (10) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 400 000 (quatre cent mille) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

- Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois par rapport à la date de signature de l'avis d'appel d'offre, par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.
- La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

L'ouverture des plis aura lieu le **30 DECEMBRE 2022 à 12 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES

15.1.1 Offre administrative :

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;

L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire pour régularisation (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ;

La fausse déclaration, pièces falsifiée ou scannées.

15.1.2 : Offre technique :

a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 19 éléments Oui sur 27) selon la Grille de Notation en annexe;

b) Attestation de capacité financière inférieure à 10 millions de francs CFA ;

Offre financière

a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

b) Absence d'un sous détail des prix ;

c) Modification d'une quantité dans l'offre financière.

NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :

A - Expérience du Personnel d'encadrement

B –Références de l'entreprise

C – Matériels et outillage de l'entreprise

D – Situation financière

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MFOU attribuera le contrat au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre Administrative conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres, aura fourni une offre Technique dont l'évaluation est supérieur ou égale à 70% des critères essentiels et une offre Financière évaluée la moins disante après vérification de ses prix en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mfou.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms à la Commission Nationale Anti-corruption au numéro : 1517

ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de MFOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

RELATIF AUX ARTICLES 2, 5, 8 ; 11, 13 ET 15 DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE, LE RPAO, LE CCAP ET LES TERMES DE REFERENCES. APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/2022 DU 17/11/2022 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS DE L'AER POUR L'EXERCICE 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Consistance des prestations
	Au lieu de ... Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres portent sur la surveillance et la sécurisation des locaux de l'AER pour le compte de l'exercice 2023 telles que décrites dans les termes de référence contenus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres. Les prestations seront réparties ainsi qui suit : ● Immeuble siège de l'AER sis au Quartier Bastos (lieu-dit ambassade d'Italie) à Yaoundé ; ● Résidence du Président du Conseil d'Administration sise à Emana ; ● Résidence du Directeur Général sise à Ngousso, derrière Pharmacie Bleue à Yaoundé ; ● Résidence du Directeur Général Adjoint sis à Mimboman à Yaoundé ; ● Locaux AER sis au quartier Bastos (Dragage, 2^e entrée SHN) à Yaoundé (PERACE) ; ● Locaux AER Magasin (Huawei) sis au quartier Nkoabang à Yaoundé ; ● Locaux AER Magasin (Huawei) à Ngaoundéré ; ● Antenne AER du Nord-Ouest à Bamenda (Foncha Street) ; ● Antenne AER du Littoral et du Sud – Ouest ; ● Antenne AER du Nord à Garoua (Marouaré).
	Lire plutot Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres portent sur la surveillance et la sécurisation des locaux de l'AER pour le compte de l'exercice 2023 telles que décrites dans les termes de référence contenus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres. Les prestations seront réparties ainsi qui suit : Immeuble siège de l'AER sis au Quartier Bastos (lieu-dit ambassade d'Italie) à Yaoundé ; Résidence du Président du Conseil d'Administration sise à Emana ; Résidence du Directeur Général sise à Ngousso, derrière Pharmacie Bleue à Yaoundé ; Résidence du Directeur Général Adjoint sis à Mimboman à Yaoundé ; Locaux AER sis au quartier Bastos (Dragage, 2^e entrée SHN) à Yaoundé (PERACE) ; Locaux AER Magasin (Huawei) sis au quartier Nkoabang à Yaoundé ; Locaux AER Magasin (Huawei) à Ngaoundéré ; Antenne AER du Nord-Ouest à Bamenda (Up Station) ; Antenne AER du Littoral et du Sud – Ouest ; Antenne AER du Nord à Garoua (Marouaré) ; Antenne AER du Centre, Sud et Est à (Akonlinga).
2	Cout Prévisionnel
	Au lieu de ... :Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante-six millions (46 000 000) de francs CFA.

2	Cout Prévisionnel
	Lire plutot Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante-neuf millions cinq cent mille (49 500 000) de francs CFA

3	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis scellés, au Service des Marchés de l'AER, sis au quartier Nylon Bastos, à Yaoundé, au plus tard le 14/12/2022 à 14 heures précises, et devra porter la mention suivante : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/ AONO/AER/DG/DARH/ CIPM/20
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis scellés, au Service des Marchés de l'AER, sis au quartier Nylon Bastos, à Yaoundé, au plus tard le 19/12/2022 à 14 heures précises, et devra porter la mention suivante :

4	Cautionnement Provisoire
	Au lieu de ... Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de neuf cent vingt mille (920 000) francs CFA, établie par un établissement financier agréée par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. La date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à celle du lancement du présent Appel d'Offres.
	Lire plutot Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille (990 000) francs CFA, établie par un établissement financier agréée par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

5	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des dossiers administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 17/11/2022 dans la salle de conférences de l'AER à 15 heures précises, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

5	Ouverture des Plis
	Lire plutot L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des dossiers administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19/12/2022 dans la salle de conférences de l'AER à 15 heures précises, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.
6	Autres
	Au lieu de ... n/a

6 Autres

Lire plutot

1- Dans le RPAO

1. **Volume 1** : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. Déclaration d'intention de soumission ;
2. Agrément de l'Autorité compétente ;
3. Une attestation d'immatriculation ;
4. Une attestation de non redevance fiscale, datant de moins de trois (03) mois ;
5. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;
6. Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis dudit organisme, datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
8. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de **58 000 francs CFA** ;

1. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **neuf cent vingt mille (920 000) francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres ;

10. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

11. Un plan de localisation signé sur l'honneur.

1. **Volume 1** : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. Déclaration d'intention de soumission ;
2. Agrément de l'Autorité compétente ;
3. Une attestation d'immatriculation ;
4. Une attestation de non redevance fiscale, datant de moins de trois (03) mois ;
5. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;
6. Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis dudit organisme, datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
8. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de **58 000 francs CFA** ;
9. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **neuf cent quatre-vingt-dix mille (990 000) francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres ;

1. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
2. Un plan de localisation signé sur l'honneur.

2- Dans le CCAP.



YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

PROJET D'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°011/ASMI/MINEPAT/SG/PEPS/SPM/2022 DU
09 DEC 2022 SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE NOM
DU PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA DÉPENSE
PUBLIQUE ET DU SYSTÈME STATISTIQUE (PEPS) INTITULÉ DES MISSIONS DES CONSULTANTS :
L'INTERCONNEXION DU SIÈGE DE L'INS A TROIS DE SES AGENCES RÉGIONALES (LITTORAL,
EXTRÊME-NORD ET SUD) FINANCEMENTS : CRÉDIT IDA 61-40 CM NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU
PROJET : P151155**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

En vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de la dépense publique et au renforcement du système statistique, le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) une Avance de Préparation de Projet (PPA V0600) pour la réalisation des activités de maturation du projet D'AMELIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'EFFICIENCE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTÈME STATISTIQUE.

Au stade actuel de la formulation dudit projet, quatre principales composantes ont été retenues à savoir : (i) la consolidation de la réforme des finances publiques dans deux ministères pilotes clés à savoir la santé et l'éducation : il sera en outre question dans cette composante d'appuyer la mise en œuvre de la circulaire du Premier Ministre Chef du Gouvernement de septembre 2016, de préparer le troisième triennat du budget programme et de faciliter le déploiement du système intégré de gestion des ressources humaines et de la solde (SIGIPES II) ; (ii) l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public notamment à travers l'appui à la mise en place du fonds de maturation, l'appui au suivi de l'exécution du Budget d'Investissement Public(application de suivi du BIP et implémentation du suivi axé sur les résultats), l'identification et la mise en œuvre des actions à entreprendre pour réduire le niveau des Soldes Engagés non Décaissés en matière de financement extérieur ; (iii) l'appui à la réforme des marchés publics à travers l'introduction d'un système de rémunération axée sur les résultats pour les commissions de passation des marchés et le développement et le déploiement d'une application d'archivage et de suivi des marchés publics (le e-tracking) ; (iv) le renforcement du système statistique à travers : la mise en place des infrastructures informatiques et de diffusion dans le nouveau bâtiment de l'INS, l'appui à la collecte des données pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des ODD, la collecte des données sur le commerce transfrontalier et l'appui au financement du 4^{ème} RGPH.

Dans le cadre de son activité, l'INS est représenté aussi bien sur le territoire national que dans les régions. Il est structuré en multi-sites, de la manière suivante : Un siège sis à Yaoundé, 10 Agences régionales se trouvant toutes dans les chefs-lieux des régions. L'architecture actuelle est faite de manière à ce que chaque site (siège ou régional) dispose de son propre accès Internet (Ligne louée pour le siège et wifi pour les régions). Certains utilisateurs disposent d'accès internet mobile. Le flux échangé entre le siège et les délégations concerne le trafic de messagerie, et celui relatifs à des applications hébergées au siège et accessibles via le web. L'accès Internet public du siège est, actuellement, protégé par un firewall, tandis que les régions ne disposent pas de plateforme de sécurité dédiée vis-à-vis de l'accès Internet. Le programme ambitieux lancé par l'INS dans l'informatisation de plusieurs de ses activités, vise le déploiement de plusieurs applications centralisées. Sa réussite nécessite la mise en place d'un réseau d'interconnexion sécurisé permettant d'instaurer une politique de contrôle d'accès conforme aux exigences du métier de l'INS. C'est dans ce sens, que l'INS a programmé l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution d'interconnexion sécurisée entre les différentes délégations régionales et le siège, basée principalement sur des Appliance UTM adaptées qui vont contrôler l'interfaçage aux accès Internet, et gérer les interconnexions inter-sites par le biais de tunnels VPN (Virtual Private Network). La réalisation de ce travail se fera de façon progressive. Il concernera, dans une première étape, le siège et 3 Agences régionales choisies par l'INS, puis s'élargira progressivement aux autres Agences régionales.

Ainsi la solution devra être évolutive aussi bien au niveau des fonctionnalités qu'au niveau de l'étendue géographique. La solution à acquérir dans le cadre de ce travail doit permettre de : Sécuriser l'accès à Internet contre toute intrusion ou virus Contrôler et sécuriser l'accès des Agences régionales, utilisateurs mobiles et partenaires à certaines ressources du système d'information de l'Incontrôlé et protéger la navigation web Protéger la messagerie contre tout type de danger (spam, virus,) Ladite solution doit être conçue autour des composantes suivantes : Un cluster de deux firewalls centraux en format «appliance» adaptés à la taille du siège, et intégrant un moteur UTM performant. Ils devront être installés et configurés en haute disponibilité. Trois firewalls de délégation en format «appliance». Ils devront intégrer le même moteur UTM que celui du firewall central du siège. la solution doit être accompagné (1) De support et de maintenance des composants hardwares et software proposées. (2) De formation de l'équipe devant assurer la maintenance du système.

2. Objet

L'objectif de la présente consultation est la mise en place d'une solution d'interconnexion entre l'Institut National de la Statistique (INS) et trois de ses Agences (Extrême-Nord, Sud et Littoral) conformément d'une part aux exigences du cahier de charge élaboré à cet effet et d'autres part aux besoins notamment en termes de performances, fiabilité et respect des normes.

La présente consultation englobe les prestations suivantes : la fourniture, le déploiement et le paramétrage des sites sièges et distants et le transfert de compétences.

3. Consistance des prestations

De manière spécifique, il s'agira de :

- Identifier et fournir tout le matériel nécessaire, conformément aux spécifications techniques contenues dans le cahier de charge ;
- Installer et configurer tout le matériel fourni, suivant le schéma réseau contenu dans le cahier de charge ;
- Tester toutes les connexions intersites en vérifiant que les débits de connexion sont acceptables ;
- Former le personnel sur place pour en assurer la maintenance, le suivi et la pérennité de l'interconnexion.

4. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées en cinq (05) exemplaires dont un original et quatre (04) copies à l'adresse ci-dessous soit en personne sous plis fermé, soit par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard quatorze (14) jours après la date de publication de la manifestation d'intérêt (l'heure limite pour le dernier jour du dépôt des manifestations d'intérêt étant fixée à 15 heures 30 minutes, heure locale) avec la mention : Manifestation d'intérêt pour le **«L'interconnexion du siège de l'INS a trois de ses agences régionales (Littoral, Extrême-Nord et Sud)»**.

Unité Technique d'Appui à la Coordination du Projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense publique et du Système Statistique (PEPS) Sise à Bastos, vers la résidence de l'Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire, au lieu-dit pont Dragages, non loin de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

BP 660 Yaoundé-CAMEROUN, Email : pepsgov.cm@gmail.com avec copie à touofo_s@yahoo.fr.

5. Composition du dossier

Le cabinet retenu doit être un cabinet informatique spécialisé dans le secteur des nouvelles technologies et Télécommunication ayant réalisée au moins trois (3) prestations d'installation de VPN avec la technologie CISCO de même genre et disposant d'au moins les personnels ayant les profils suivants :

- Un ingénieur informaticien BAC +5 ans d'expérience certifié CISCO CCNP-chef de projet et deux projets similaires,
- Un ingénieur en télécommunication BAC +5 et disposant de 5 ans d'expérience,*
- Un ingénieur informaticien BAC +5 certifiée Windows serveur 2012 et disposant de 5 ans d'expérience dans la mise en place des systèmes d'interconnexion,
- Deux ingénieurs des travaux informatiques option réseau BAC et disposant,
- Une secrétaire ayant au moins 5 ans d'expérience dans la saisie et l'assistance de direction.

Au terme de la consultation les livrables attendus sont :

- Un rapport de démarrage ;
- Un rapport de prestation ;
- Un rapport de formation sur l'interconnexion.

6. Critères d'évaluation

Le Coordonnateur Technique du PEPS invite les cabinets de consultants ayant les qualifications requises à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations (références concernant l'exécution des contrats analogues et l'expérience dans des conditions semblables, copies des diplômes, copies de contrats analogues, etc.), Lettre de Motivation timbrée démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Chaque expérience devra être justifiée par : une copie de contrat (1ere page et page de signature) et attestation de service fait.

Le PEPS se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

7. Renseignements Complémentaires

Les firmes de consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse au niveau de la section « **DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET** » du présent appel à manifestation d'intérêt les jours ouvrables, aux heures suivantes : de 09 heures à 15 heures 30 minutes, heures locales.

YAOUNDE le 9 Décembre 2022

Le COORDONNATEUR TECHNIQUE

GUEMALEU GUY RONEL

COMMISSION TECHNIQUE DE REHABILITATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARA-PUBLIQUES

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00000005/ASMI/MINFI/CTR/UGAM DU 07 DEC 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DU CONTRAT-PLAN ETAT/SIC ET ETUDE DE LA VIABILITE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La SIC a été créée en 1952. Son capital est de 1000 000 000 de Francs CFA détenu par : L'Etat du Cameroun, les Collectivités Publiques décentralisées, les sociétés à capitaux publics d'une part, les personnes morales publiques de droit privé d'autre part. C'est l'une des plus anciennes sociétés de l'Etat au Cameroun.

La SIC est régie par des lois et règlements en vigueur au Cameroun sur les sociétés anonymes et sur les entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que par les dispositions de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et de groupement d'intérêt économique.

La SIC a pour objet la mise en œuvre de la politique de logement définie par les pouvoirs publics. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Habitat du Développement Urbain et sous la tutelle financière du Ministère des finances.

La SIC dispose des maisons individuelles et appartements en immeubles collectifs du social au haut standing d'une (1) à six (6) pièces dans pratiquement toutes les grandes villes du Cameroun : **YAOUNDE** (Bastos, Biyem-assi, Cité Verte, Grand Messa, Hippodrome, Manguiers, Mendong, Messa, Olembé, Djoungolo, Etetak, Mfandena, Nkolondom), **BERTOUA** (Mokolo), **MAROUA** (Domayo), **DOUALA** (Bassa, Bonamoussadi, Kotto, Makepè, Palmiers), **EDEA** (Mbanda), **GAROUA** (Bornuans, Roundé-adja), **EBOLOWA** (Angalé), **BUEA** (Class Quarter), **LIMBE** (Community Hall)

Suite aux difficultés liées à la crise économique des années quatre-vingt suivie de la dévaluation du franc CFA, des mesures d'accompagnement ont été mises en place par le Gouvernement dont la réduction du prix des loyers des logements SIC.

Ces mesures d'accompagnement ont fragilisé d'avantage la SIC et en vue de la restructuration, un contrat-plan Etat-SIC a été signé en 2013.

Malgré ce plan de restructuration, la SIC ne parvient pas à équilibrer son exploitation, et constitue toujours un risque budgétaire pour l'Etat.

2. Objet

L'étude a pour objet l'audit du contrat-plan Etat-SIC et l'analyse de la viabilité de la SIC en vue de l'amélioration de ses performances

3. Consistance des prestations

Le consultant devrait apprécier les mesures de restructuration mises en place par le Gouvernement d'une part, et procéder à un nouvel état des lieux par évaluation de la situation socio-économique, technique et financière de la SIC dans toutes ses dimensions d'autre part. Il s'agira pour le consultant :

Pour l'audit du contrat Plan :

- d'analyser la pertinence des actions retenues ;
- d'analyser les choix des investissements ;
- de s'assurer de l'effectivité des réalisations matérielles et financières conformément aux dispositions du contrat ;
- d'évaluer l'impact du contrat-plan sur les activités de la SIC.

Pour l'étude de viabilité :

- faire un état des lieux de la SIC dans son secteur d'activités ;
- cerner ses difficultés et analyser leurs causes endogènes et exogènes sur les plans institutionnel, technique organisationnel, opérationnel, financier, commercial, etc... ;
- identifier ses forces et ses faiblesses sur les plans sus-évoqués ;
- analyser sa viabilité future au regard de ses atouts et des menaces auxquelles elle fait face ;
- proposer un schéma de développement accompagné des scénarii de réhabilitation le cas échéant ;
- proposer une matrice d'actions chiffrée sur la base des scénarii.

4. Participation et origine

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à tous les cabinets ou groupements de cabinets ayant des connaissances avérées dans les secteurs concernés par cette étude et disposant des références ainsi qu'une expérience avérée dans l'audit, les études de faisabilité, les études diagnostiques, les évaluations et l'analyse de la viabilité d'une entreprise.

5. Financement

L'étude sera financée par le budget de l'Etat. Le coût prévisionnel est de FCFA soixante-quinze millions

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais devront être déposés sous pli fermé, marqués comme tels, en 06 (six) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels au Bureau du Courrier de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) Immeuble Ex-CNR 5^{ème} étage, porte 515, Tel 2 22 22 38 16, Fax : 2 22 22 38 50 au plus tard le **05 JAN 2023** à 13 heures, heure locale portant la mention suivante :

« AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00000005/ASMI/MINFI/CTR/UGAM DU 07 DEC 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DU CONTRAT-PLAN ETAT/SIC ET ETUDE DE LA VIABILITE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

L'ouverture des plis suivra **le même jour du dépôt des offres à 14 heures**, heure locale, dans la salle de réunions de la Commission Technique de Réhabilitation.

7. Composition du dossier

1) Le dossier administratif

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- a) une lettre de motivation dûment signée, datée et timbrée, précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'appel d'offres restreint s'il est présélectionné ;
- b) les statuts ou textes qui justifient l'existence du candidat ;
- c) l'adresse et la raison sociale du candidat ;
- d) l'accord de groupement le cas échéant ;
- e) une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organe compétent du pays du siège social du Cabinet le cas échéant ;
- f) un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager le cabinet ou la société.

En cas de groupement, tous les membres dudit groupement devront présenter les pièces b), c), e), f),

2) Le dossier technique

Ce dossier comprend les documents suivants :

- Une fiche de présentation du cabinet indiquant : son domaine d'expertise (brochure, plaquette) et ses ressources, etc...
- Les références générales et missions similaires ou équivalentes au cours des dix (10) dernières années. Joindre : (i) une copie de l'extrait du contrat (1^{ère} et page de signature, ainsi que les pages du bordereau des prix unitaires, du détail estimatif et quantitatif). Ces documents devront être clairs et lisibles avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, prix, période d'exécution, clients, niveau de réalisation de la mission, éléments justificatifs ; (ii) le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage ou par ses service et/ou le procès-verbal de réception des travaux.

8. Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués conformément aux critères ci-après :

Critères éliminatoires

- absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures suivant la séance d'ouverture des plis ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- note technique inférieure à 70/100 ;

Critères d'évaluation technique

● N°	● Critères d'évaluation	● Points
● 01	● Présentation de l'offre	● 10
● 02	● Références du Cabinet	● 90
● Total		● 100

Les cabinets pré-qualifiés seront consultés par appel d'offres restreint en conformité avec les procédures de passation de marchés publics en vigueur en République du Cameroun.

9. Renseignements Complémentaires

La durée de la mission est de trois (03) mois calendaires. Le consultant remettra les rapports suivants dans les délais indiqués :

Rapport sur l'audit du contrat-plan : le consultant se prononcera sur l'efficacité et l'efficience des mesures mises en place pour la restructuration de l'entreprise concernée. Ce rapport sera remis en sept (07) exemplaires dans un délai de (01) mois après le démarrage de la mission.

Rapport sur le diagnostic : le consultant rédigera et présentera à la CTR un rapport diagnostic en sept (07) exemplaires faisant le point sur la situation institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle, sectorielle, technique et financière, de cette structure, dans un délai de deux (02) mois après le démarrage de la mission :

Rapport provisoire sur les Mesures de restructuration ou schéma de développement

Ce rapport provisoire sera soumis à la CTR en sept (07) exemplaires deux (02) semaines au plus tard après la validation du rapport diagnostic. Il fera ressortir ses recommandations par rapport au diagnostic et ce, en vue du positionnement stratégique de la SIC.

Rapport définitif sur les Mesures de restructuration ou schéma de développement

Le consultant disposera d'un délai de deux (02) semaines au plus pour la rédaction de son rapport définitif.

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises du Secteur public et parapublic (CTR), 5^{ème} étage de l'immeuble Ex-CNR porte 515, Tél : 2 22 22 38 16 à Yaoundé.

YAOUNDE le 7 Décembre 2022

Le PRÉSIDENT

ZANG MARTIAL VALERY

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°006/AONR/AER/DG/DARH/CIPM/2022 DU 13 JUILLET 2022, POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE (AER) AU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à l'Appel d'Offres National Restreint N°006/AONR/AER/DG/DARH/CIPM/2022 du 13 juillet 2022, pour les études architecturales et techniques (beat) en vue de la construction de l'immeuble siège de l'Agence d'Electrification rurale (AER) au nouveau centre administratif de Yaoundé,

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire aux montants et délais suivants :

DESIGNATIONS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES.	DELA	MONTANT HT (FCFA).	MONTANT TTC (FCFA).
Etudes architecturales et techniques en vue de la construction de l'immeuble siège de l'Agence d'Electrification rurale (AER) au nouveau centre administratif de Yaoundé.	GROUPEMENT NEW DESIGN BULTSHINE / TROPFEN ENGINEERING SARL B.P: 30320 Yaoundé Tel : 675 166 495 / 679 139 770.	Six (06) Mois.	62 893 000	74 999 903

L'adjudicataire est prié de prendre attache avec le Service des Marchés de l'AER pour souscrire aux Marché.
Les soumissionnaires ayant répondu à la consultation susvisée n'ont pas été retenus aux motifs ci-après :

Entreprise soumissionnaire	Motif
GROUPEMENT ENERGIE DIDON CONSEIL SARL / CMA / EDJO40 INGENIERIE SARL	Offre non mieux disant, note définitive 87,4/100, classée 2 ^{ème} .
GROUPEMENT NEW AFRICA / FUTURE	Offre non mieux disant, note définitive 87,26/100, classée 3 ^{ème} .
ARCHI'DIA SARL	Offre non mieux disant, note définitive 81,94/100, classée 4 ^{ème} .
GROUPEMENT BUBAN NGU DESCO / INTEGC	Offre non mieux disant, note définitive 79,97/100, classée 4 ^{ème} .

Les entreprises dont les soumissions n'ont pas été retenues sont priées de passer retirer les copies de leurs offres dans un délai de 15 jours au Service des Marchés; passé ce délai, les offres seront purement et simplement détruites.
Ce communiqué tien lieu de main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 5 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

PROJET D'EFFICACITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE

**ADDITIF N°006 A LA DEMANDE DE COTATIONS RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT
EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS POUR LE COMPTE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE
LA DEPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTEME STATISTIQUE (PEPS) LOT 3 : UN (01) VEHICULE DE TOURISME
DE TYPE 4 X 4 SUV PETIT FORMAT**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

MODIFICATION DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS

AU LIEU DE : Les plis seront ouverts le 06 décembre 2022 à 15 heures précises par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PEPS dans la Salle de réunions de l'Unité Technique d'Appui à la Coordination du PEPS, sis à Bastos, vers la résidence de l'ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire, au lieu-dit Pont Dragages.

LIRE : Les plis seront ouverts le 14 décembre 2022 à 15 heures précises par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PEPS dans la Salle de réunions de l'Unité Technique d'Appui à la Coordination du PEPS, sis à Bastos, vers la résidence de l'ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire, au lieu-dit Pont Dragages.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

YAOUNDE le 6 Décembre 2022

Le COORDONNATEUR TECHNIQUE

GUEMALEU GUY RONEL

CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°06/AONO/CFC/CIPM/2022 DU 08 DECEMBRE 2022
RELATIF AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE RENOVATION INTERIEURE DE
L'IMMEUBLE SIEGE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN EN PROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres National Ouvert a pour objet les travaux de ravalement de façades et de rénovation intérieure du Crédit foncier du Cameroun à Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent appel d'offres portent essentiellement sur:

Rénovation des façades et de l'aménagement extérieur :

l'installation de chantier ;
la rénovation de l'esthétique des façades l'immeuble par la création d'une structure métallique et par un habillage vitré spécifique et en alucobond ;
la résolution définitive du problème d'étanchéité de la toiture-terrasse ;
l'assainissement du bâtiment ;
l'aménagement de l'espace vert et installation des bancs publics ;
l'aménagement de l'esplanade complète du bâtiment ;
le réaménagement de l'espace accueil/réception au Rez-de-chaussée (RDC) ;
la rénovation entière des parkings du sous-sol et la réhabilitation des assainissements.

La rénovation intérieure :

Réaménagement du Hall de l'immeuble siège ;
Création de nouveaux bureaux et ajustement en placo plâtre ;
La création d'une salle de formation ultra moderne au RDC
La création d'une salle d'accueil vip dans l'espace de l'ancienne banque ;
Revêtement moderne en carreaux haut standing ;
Optimisation des bureaux ;
Peinture complète du bâtiment ;
Création d'un contrôle d'accès intelligent et de vidéo surveillance.

La rénovation de la salle de conférence ; salle de formation informatique et nouveau restaurant.

Le réaménagement complet des lots technologiques : climatisation, électricité, plomberie, revêtements ;
La construction d'un nouveau restaurant du RDC au 2^{ème} étage en structure métallique avec plancher en béton (ancien patio) ;
L'installation d'un ascenseur ;
L'équipement de la salle de conférence.

La rénovation des lots technologiques :

la résolution du problème de déperdition thermique ;
la pose de nouveaux groupes compresseurs de climatiseurs au RDC et 8 Emme étage;
la remise en état complète de l'ensemble du réseau électrique du bâtiment ;
la remise en état complète de l'ensemble du réseau de plomberie du bâtiment.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **2 314 432 320** (deux milliards trois cent quatorze millions quatre cent trente-deux mille trois cent vingt) francs CFA TTC.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets de rénovation et réhabilitation.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement du Crédit Foncier du Cameroun exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, auprès du Service des Marchés et Approvisionnement sis au 2ème étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, Tél. : 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être obtenu dès publication du présent avis au Service des Marchés et Approvisionnement sis au 2ème étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **500 000 (cinq cent mille) francs CFA** payable au compte CAS- ARMP n°33598800001-89 ouvert à cet effet auprès des agences de la banque BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés et Approvisionnement sis au 2ème étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, au plus tard **le 23 décembre 2022 à 11h** et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°06/AONO/CFC/CIPM/2022 DU 23 DECEMBRE 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE RENOVATION INTERIEURE DE L'IMMEUBLE SIEGE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN EN PROCEDURE D'URGENCE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux de ravalement de façades et de rénovation intérieure de l'immeuble siège du CFC crédit foncier du Cameroun objet du présent Appel d'Offres est de **DIX-HUIT (18) mois**.

Le lieu d'exécution des travaux est le siège du Crédit Foncier du Cameroun, sis au boulevard du 20 mai 1972 à Yaoundé.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et la COBAC précisant le montant de **46 000 000 (Quarante-six millions) F CFA**. En cas de groupement, seul le mandataire se doit de produire la caution. Ladite caution sera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une autorité compétente. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera le même jour que celui de la date limite de remise des offres à l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, dans la salle de réunion sise au 5^{ème} étage, porte 502, à **12 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Crédit Foncier du Cameroun.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

14. Critères d'évaluation**1- CRITERES D'ELIMINATOIRE**

Les Critères éliminatoires sont les suivants :

- a) Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- b) Absence d'une pièce administrative à l'ouverture des plis ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif (toutefois, à sa demande le soumissionnaire dispose d'un délai de 48h pour rendre conforme, la pièce non conforme, faute de quoi il sera éliminé);
- c) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés publics ;
- d) Non validation d'au moins 70% des critères de qualification ;
- e) Absence de la déclaration de non abandon et de non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs au CFC signée par le Maître d'Ouvrage ou son Représentant;
- f) Attestation de non exclusion des marchés publics délivré par l'ARMP
- g) Effectif du personnel affilié à la CNPS supérieur ou égal au nombre du personnel d'encadrement, l'absence d'APS et de la liste détaillé du personnel d'encadrement assortie de leurs immatriculations à la CNPS ;
- h) Absence d'une référence d'au moins 1 000 000 000 F CFA TTC portant sur la rénovation ou la réhabilitation ou l'entretien d'un immeuble ;
- i) Absence du rapport de visite du site ;
- j) Justifier d'une capacité de financement au moins égale à FCFA 500 000 000 (cinq cent millions) délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et la COBAC ;
- k) Dossier financier incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes :
 - Une soumission timbrée et signée ;
 - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment renseigné ;
 - D'un sous – détail des prix unitaires
- l) Défaut de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- m) Assurance de responsabilité civile couvrant l'exercice en cours (joindre police d'assurance).

2. CRITERES ESSENTIELS DE QUALIFICATION

- a) Présentation de l'offre : 02 sous-critères
- b) Expérience du soumissionnaire : 10 sous-critères
- c) Chiffre d'affaire des 03 derniers exercices : 01 sous-critère
- d) Capacité financière : 01 sous-critère
- e) Conformité au norme QHSE : 01 sous-critère
- f) Personnel d'encadrement : 33 sous-critères
- g) Matériels : 17 sous-critères
- h) Note méthodologique et organisation : 06 sous-critères,
- i) Visite des lieux : 1 sous-critère
- j) Conformité technique des équipements : 1 sous-critère

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-distante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres auprès de la Direction des Affaires Générales / Sous-direction du Patrimoine et des Archives, sis au 2^{ème} étage de l'immeuble siège, porte 219, tel : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21.

Visite du site

Une visite guidée du site est prévue par le Maître d'Ouvrage, après la publication du présent l'Avis d'Appel d'Offres.

YAOUNDE le 8 Décembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MISSI Jean Paul

VILLE DE YAOUNDE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°030/AONR/CUY/CIPM/2022 DU 02/12/2022 RELATIF À LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE YAOUNDE. FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE COMPTE D'ENTRETIEN DE VOIRIE CUY, EXERCICES 2022 ET SUIVANTS

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la ville de Yaoundé lance un appel d'offres national restreint, relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de l'éclairage public dans la ville de Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- **Mission 1 - EXE** : Examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution qui auront été faites par l'entreprise ;
- **Mission 2 – DET- OPC** : Direction de l'exécution des contrats de travaux, ordonnancement, le pilotage et la coordination des chantiers ;
- **Mission 3 - AOR** : Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de cinquante millions (50 000 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique.

5. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres national est restreinte aux bureaux d'études ci-après présélectionnés à la suite du communiqué de l'appel à manifestation d'intérêt n°659/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM/SMT du 13 mai 2022 actualisé par la lettre n°004863/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 07 Octobre 2022 pour la maîtrise d'œuvre des projets de voiries et réseau divers, la maîtrise d'œuvre des projet d'urbanisme et de bâtiments, la maîtrise d'œuvre des projets d'assainissement, d'éclairage public, des feux tricolores et des espaces verts et pour la maîtrise d'œuvre des projet informatiques, géomatiques et de communication pour le compte de la Communauté Urbaine de Yaoundé au titre de l'Exercice 2022.

AFRICA ENGINEERING CONSULTING SA;
GROUPEMENT BETA CONSULT/SETEC CAMEROUN;
ECTA BTP;
INTEGC SARL;
LE COMPETING;
MATRIX TELECOMS ;
PRISMA;
SIMINDUSTRIEL.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercices 2022 et suivants, ligne 610 107 : Compte d'entretien de voirie.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Sous-Direction des Marchés Publics/Service des marchés des travaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé porte 223, dès publication du présent avis au Journal des Marchés ou dans Cameroun Tribune.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Sous-direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs FCFA payable au Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Yaoundé au plus tard le **12/01/2023 à 13 heures** et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°030 /AONR/CUY/CIPM/2022 DU 02/12/2022 RELATIF A LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE YAOUNDE. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est celui des travaux proprement dits.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant d'un million (1 000 000) francs CFA établie par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres. Dès publication du présent avis au journal de marchés ou dans Cameroun Tribune.

12. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le mode de séparation des offres administrative, technique et financière. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances, valable pendant cent vingt (120) jours. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **12/01/2023 à 14 heures** dans les bâtiments abritant la CIPM, Rue Elig Belibi (Rue PADY).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter chacun par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

Seuls les soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

14. Critères d'évaluation**1.1. Critères éliminatoires**

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) Absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c) Non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après notification aux soumissionnaires ;
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois (3) dernières années ;
- e) Note technique inférieure à 50/70 points ;
- f) Présence d'informations financières de nature à déterminer le montant de l'offre du soumissionnaire dans l'offre administrative ou technique ;
- g) Absence dans l'offre financière les tableaux types non renseigné (5 A à 5J) ;
- h) Un (01) critère essentiel non satisfaisant.

1.2. Critères essentiels

- a) Expérience du bureau d'études,10 points ;
 - b) Méthodologie proposée et son adéquation avec les termes de référence, ...05 points ;
 - c) Moyens matériels,05 points ;
 - d) Qualification et compétence des experts,50 points ;
- Total : 70 points.

Les offres dont la note de la proposition technique sera inférieure à 50 points sur 70 seront éliminées.

– Offres financières 30 points.

La note financière sera calculée de la façon suivante :

Note financière= 30xMontant de la proposition dont le prix est le plus bas.

Montant de l'offre considérée

Note finale= note technique + note financière.

Méthode de sélection du BET

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la mieux disante par combinaison des critères techniques et financiers.

Durée de validité des offres**15. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment de l'Hôtel de ville de Yaoundé.

N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.

YAOUNDE le 2 Décembre 2022

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !